

Big bang dans les intercommunales wallonnes

Poussé dans le dos par le scandale Publifin et les révélations qui s'enchaînent, le gouvernement wallon va faire le ménage dans ses intercommunales. Fini les salaires démesurés!

FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE

Un séisme! Poussé à agir face au scandale des rémunérations chez Publifin, le gouvernement wallon PS-cdH s'apprête à lancer un véritable big bang dans le monde des intercommunales.

Ce remue-ménage touchera des dizaines d'organismes publics. «C'est une vraie révolution. Des centaines de mandats vont disparaître. La rémunération de nombreux mandats sera fortement diminuée ou tout simplement supprimée. Il ne sera plus possible de contourner les règles», a promis le ministre-président Paul Magnette (PS) qui admet que le modèle actuel ne fonctionne plus. «Le lien de contrôle entre le conseil communal et l'intercommunal s'est dilué. Si le contrôle s'était exercé à cet échelon-là, on aurait évité ce que nous connaissons aujourd'hui», estime-t-il non sans oublier ceux qui trouvent les «ventourloupes» pour contourner les règles imposées par la tutelle régionale. L'opération s'articule autour de cinq axes.

► **Supprimer les entités superflues:** D'ici 30 jours ouvrables, le gouvernement disposera d'un cadastre complet des intercommunales et l'ensemble des organismes supra communaux, et une cartographie détaillée de l'ensemble des rémunérations. D'ici 45 jours, des experts indépendants sont appelés à pointer les structures qui ne sont plus nécessaires.

► **Transparence:** «Nous vivons à une époque où les impératifs de transparence ont balayé les impératifs de protection de la vie privée», estime Paul Magnette. Résultat, toute instance détenue à minimum 25% plus une part par les pouvoirs locaux ou avec 50% des administrateurs désignés par eux devra publier nominativement tous les mandats et rémunérations. Non-élus et gestionnaires seront inclus. Les conseils d'administration de ces instances seront publics. Dans les organismes d'intérêts publics, le cadastre complet des mandats et rémunérations a déjà été décidé. Les déclarations de mandats seront étendues à tous les mandataires. Là aussi, la publication nominative de toutes les rémunérations sera la règle.

► **Encadrement des rémunérations:** Une rémunération fixe ne sera autorisée que pour les présidents, vice-présidents et membres des comités de direction, elles seront «strictement plafonnées» et conditionnées à la présence aux réunions.

Pour les autres mandataires, la rémunération sera fonction des réunions, via jeton de présence. Les membres des organes consultatifs ne seront pas rémunérés.

Pour les non-élus, le plafond de la rémunération sera limité à 50% de l'indemnité parlementaire. Pour les élus, qui peuvent être rémunérés jusqu'à 150% maximum de l'indemnité parlementaire, seront comprises dans ce plafond les rémunérations dans une société privée à participation publique locale. Le nombre de réunions sera limité et il sera interdit de recourir à une société pour l'exercice du mandat public.

► **Extension des incompatibilités:** Une incompatibilité sera édictée entre les fonctions de membre d'un cabinet et les OIP relevant de sa tutelle, ainsi qu'entre une fonction dirigeante au sein d'un OIP et un mandat exécutif local ou provincial. Idem entre la direction d'une société à participation publique locale et un mandat dans un

collège communal ou provincial.

Le gouvernement a aussi décidé de définir par décret les conditions d'empêchement du bourgmestre qui devient ministre.

► **Contrôle:** Les députés exerçant une fonction privée devront consulter une commission de déontologie. Une tutelle régionale sera en outre créée sur les filiales et les sociétés participées des intercommunales, des délégués au contrôle de ces dernières seront désignés. Le non-respect de ces règles entraînera des sanctions.

Un désastre pour l'image

Tout en reconnaissant que l'image de la Wallonie s'est cruellement détériorée, le gouvernement réfute les critiques de l'opposition qui accuse le PS-cdH d'avoir fait preuve de négligence. «Nous ne partons pas d'une page blanche. Je m'inscris en faux contre cette image où la Wallonie serait l'endroit où – de toutes les régions d'Europe – on se soucie le moins de la gouvernance», martèle le vice-président cdH, Maxime Prévot. Paul Magnette ne manque pas de son côté d'attaquer le MR qui réclame à cor et à cri une commission d'enquête. «Pourquoi Pierre-Yves Jeholet (chef du groupe MR au Parlement, NDLR) n'a-t-il pas interrogé Madame Defrang-Firket (députée MR, NDLR) qui siégeait au conseil d'administration de Publifin?»

Sur le front liégeois, un accord est intervenu au PS pour que Stéphane Moreau quitte le mayorat d'Ans à la fin février.

BRUXELLES S'Y MET AUSSI

Il n'y a pas qu'en Wallonie que l'on prend de grandes résolutions. En Conseil des ministres, le gouvernement bruxellois a en effet validé **trois nouvelles mesures** ce jeudi. Tout d'abord, le ministre-président Rudi Vervoort a déclaré que le projet de **diminuer le nombre de conseillers communaux et d'échevins** dans les

19 communes avait été validé la semaine dernière. Il avait suggéré dans les médias que cette réduction du nombre d'élus pourrait être effective d'ici les prochaines communales. Complémentairement à cela, les traitements de tous les élus locaux bruxellois seront **harmonisés sur l'ensemble des communes**. Une manière de proposer une solution à la tentation de «compléments de salaire» au travers de mandats dérivés. Le gouvernement s'engage également à **clarifier le cadastre** de l'ensemble **des structures intercommunales, paracommunales, de régies communales** et de leurs éventuelles **filiales**. «La réforme prévoira, en outre, une limitation du nombre d'organes de gestion des intercommunales et régies communales autonomes ainsi que de leurs filiales», affirme le cabinet Vervoort.

Finis aussi les rémunérations fixes pour ceux qui siègent dans ce type de structure. Une fois l'arrêté passé, les émoluments des mandataires seront conditionnés à leur présence effective au sein des organes de gestion. Ces montants seront aussi plafonnés.

Parallèlement à ces mesures, un groupe de travail parlementaire devrait se pencher sur la question aujourd'hui. Chose dont se réjouissent les députés bruxellois d'Ecolo et de Groen, qui présentaient hier 6 propositions pour une meilleure gouvernance. Les verts souhaitent notamment le retour des mandataires d'opposition dans les Organismes d'intérêt public (OIP), la publication à l'avance des ordres du jour du Conseil des ministres, ainsi que la création d'une commission déontologique bruxelloise, uniquement composée d'experts.

L'ascension d'un régionaliste en roue libre

LE PROFIL

- **1980** Pierre-Yves Dermagne naît à Namur.
- **2004** Il débarque en politique, comme **attaché parlementaire de Maurice Bayenet**, après être tombé sur une petite annonce.
- **2006** Se fait élire comme conseiller communal à **Rocheftort**. Siégera comme conseiller provincial jusqu'en 2012.
- Il passe entre-temps par les **cabinets des ministres Philippe Courard et Éliane Tillieux**.
- **2012** Devient **premier échevin** dans sa commune.
- **2014** Est élu **député au parlement wallon**.

Pro-légalisation

Dans une interview accordée à *La Libre* l'année dernière, il expliquait être en faveur de la légalisation du cannabis. «Les gens meurent plus du contexte criminogène qui entoure les stupéfiants que des stupéfiants eux-mêmes», argumentait-il alors.

Avocat et fils d'avocat

Comme de nombreux politiciens et comme son père, Pierre-Yves Dermagne partage sa fonction avec celle d'avocat. «Même si je suis conscient de la confiance que me donne le parti, je veux rester libre et pouvoir dire non. Avec le barreau, j'ai une porte de sortie,» confiait-il à L'Echo en 2014.

ARTHUR SENTE

La jeunesse, et surtout une fine connaissance de la loi. *«Il me semblait que ces deux qualités étaient requises dans le contexte»*, a souligné Elio Di Rupo en présentant hier aux caméras Pierre-Yves Dermagne, le nouveau ministre wallon des Pouvoirs locaux, du Logement, et des Infrastructures sportives. À 36 ans, ce juriste va en effet devoir incarner l'exemplarité à Namur. Une tâche ardue, mais dans ses cordes, dit-on. *«C'est quelqu'un qui aime la difficulté, un homme de texte et de terrain. La qualité du spécialiste est parfois différente de la qualité du terrain, mais lui, il a les deux»*, affirme Philippe Courard, dont il fût le directeur de cabinet adjoint alors que ce dernier était lui-même ministre des Affaires intérieures.

Danton dans le biberon

La politique locale, il baigne en tout cas dedans depuis 2006, année où il fût élu conseiller communal à Rocheftort. Le fief

d'un certain bourgmestre empêché nommé François Bellot, dont il devient premier échevin en 2012. Les deux hommes sont loin d'être des étrangers. Le père premier est un grand ami d'enfance du ministre fédéral des Transports. *«C'est vrai qu'il est jeune pour la fonction, mais je connais des ministres qui l'on été beaucoup plus jeunes que lui, Charles Michel notamment»*, souligne François Bellot, qui décrit un bûcheur s'affirmant libre. *«C'est quelqu'un qui sait s'écarter de la norme quand il estime que c'est nécessaire»*, visiblement prêt à monter au créneau quand il considère que les valeurs qu'il prône doivent être mises en avant.

La preuve? Une carte blanche publiée en 2015 dans *La Libre*, cosignée avec ses camarades Nicolas Martin et Christophe Collignon, révèle au grand jour son sentiment régionaliste. Un sujet à propos duquel il aime, dit-on, parler avec son coreligionnaire libéral Jean-Luc Crucke à la cafétéria du Parlement namurois. Régionaliste, c'est une chose. Mais on le dit aussi républicain jusqu'au bout des ongles. Une tradition familiale? Son père serait en effet un grand admirateur de Georges Danton, haut personnage de la Révolution française. On ne le verra en tout cas pas se balader au Te Deum de la Famille Royale, ni célébrer en grande pompe le 15 novembre.

Durant ses rares moments de temps libre, Pierre-Yves Dermagne est aussi un amateur de cyclisme attiré, par les sommets. Pas plus tard que l'été dernier, il aurait gravi le Mont Ventoux, à moins que ce ne soit le col du Tourmalet. Reste que certains ont déjà déniché un premier caillou dans la chaussure du jeune coureur: il a cosigné en 2015 une proposition de décret qui a de fait prolongé jusqu'en juillet 2017 la durée de vie des fameux comités de secteurs, tant décriés dans l'affaire Publifin.

«L'éthique, ça se pratique»

«L'éthique, ce n'est quelque chose qui s'écrit, c'est quelque chose qui se pratique», le défend François Bellot. *«Et Pierre-Yves, sur le plan pratique, je ne l'ai jamais pris en défaut de la moindre chose. Il est très attentif à ça.»* Un défaut à lui reconnaître? *«Parfois, la réflexion qu'il souhaite mener sur le fond fait que les dossiers arrivent un peu plus tardivement»*, parvient à concéder l'ami de la famille. À l'heure où il faut éponger les récents scandales au plus vite, il devra plus que jamais faire preuve de réactivité.

«Je ne sais pas, je devais déranger quelqu'un»

LE RÉSUMÉ

Acculé par des révélations, **Paul Furlan a démissionné** de ses fonctions de ministre.

Le Thudinien reste persuadé qu'il n'a commis **aucune faute**.

FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE

«**J**e ne sais pas si c'est mon parcours mais je devais déranger quelqu'un... Il est 9h30! C'est par cette phrase assez forte que Paul Furlan entame la lecture de son discours de trois pages qu'il ponctuera 30 minutes plus tard en annonçant sa démission. Une fin qu'il vient de réécrire quelques instants avant d'entamer sa conférence de presse. On le sent ému.

Acculé par les révélations dans la presse ces dernières semaines et happé par le tourbillon Publifin, sa position en tant que ministre en charge notamment des Pouvoirs locaux n'était plus tenable au sein du gouvernement. L'opposition MR et Ecolo avaient d'ailleurs fait de sa démission un objectif politique. Une motion de méfiance réclamant son départ aurait d'ailleurs dû être débattue au Parlement jeudi après-midi. Mais l'emballlement a été plus fort. «Vous n' imaginez pas le nombre de coups de téléphone et d'insultes que j'ai reçus mais je ne suis pas Calimero et je n'entrerai pas dans le jeu de me plaindre.» Il citera même le chanteur Stromae. «Quand tu penses que c'est fini, il y en a encore.»

Droit dans ses bottes

Revenant sur toutes les accusations portées à son encontre comme la composition de son

cabinet et ses liens avec ses sociétés privées ou l'envoi d'un courrier à une société publique de logement pour aider un citoyen; démontant une à une les attaques à son encontre, il se dit «droit dans (ses) bottes». À ses yeux, il n'y a jamais eu le moindre conflit d'intérêt entre ses activités privées et ses fonctions politiques. «Je ne suis pas né dans la politique. Quand je suis devenu député en 1999, j'ai décidé d'arrêter mes activités d'assureur mais je ne pouvais pas laisser tout en plan. Derrière, il y a de l'emploi. Je devais également penser à ma reconversion. Avoir une position de repli permet une liberté de parole. Philippe Tison (un ami de Paul Furlan qui travaille dans son cabinet ministériel, NDLR) m'a remplacé comme administrateur. Il ne l'est plus depuis 2014. Depuis 1999, je n'ai plus touché le moindre salaire ni dividende de cette société. C'est la même chose pour Philippe Tison. Et cette société n'a jamais traité avec une entreprise publique, ni avec un pouvoir local.»

Quant à des lettres de recommandation signées avec son titre de bourgmestre et ministre, il n'y voit aucun problème. «Depuis 15 ans, tous les samedis matin pendant 3 heures, je rencontre les citoyens qui le souhaitent. 80% de ces demandes ne viennent pas de ma circonscription. Je me contente de transmettre la demande à l'administration et je souligne que cela doit se

faire dans le respect du droit. Encore voudrais-je intervenir, le nombre de logements ne suffit pas.» Aucun conflit d'intérêt non plus avec le fait qu'un de ses collaborateurs soit le fils d'un président de l'intercommunale de distribution d'électricité Ores sur qui il a la tutelle. «C'est moi qui prends les décisions et non les collaborateurs de mon cabinet.» Aucun problème non plus sur le fait que sa compagne travaille dans son cabinet.

Un fusible nécessaire

La défense du Thudinien est solide. Il démontre qu'il n'a commis aucune faute. «Jusqu'au bout, les membres du gouvernement et l'ensemble du PS m'ont soutenu.» Mais «la sérénité du travail du gouvernement n'était plus assurée, raison pour laquelle j'ai remis ma démission.» Une page se tourne. «Je redeviens député-bourgmestre.»

Paul Magnette, le ministre-président socialiste du gouvernement, saluera la décision. «Paul Furlan n'a commis aucune faute politique dans ce dossier (Publifin, NDLR). Il ne s'est pas non plus trouvé en situation de conflit d'intérêt. C'est un geste rare, spontané, qui honore la politique. Dès que la poussière sera retombée, chacun reconnaîtra qu'il a été un excellent ministre.» Maxime Prévot, le vice-président cdH du gouvernement, avouera que «faire de la politique, c'est très beau, mais c'est ingrat».

Comment Publifin a privé les communes de dividendes

De 2009 à 2015, les secteurs les plus florissants du groupe coiffé par Publifin ont permis d'éponger pour plus de 300 millions d'euros des pertes chez Voo (Nethys). Ce sont les communes et la province actionnaires qui ont consenti le sacrifice.

MARTIN BUXANT ET MICHEL LAUWERS

De 2009 à 2015, la province de Liège et les communes liégeoises associées dans l'intercommunale Publifin (ex-Tecteo) ont accepté de sacrifier une grosse partie de leurs dividendes pour financer les pertes de Voo, l'activité de télécoms et télévision logée depuis fin 2013 dans la société Nethys. Sur les sept exercices, Voo a enregistré une perte cumulée de 359 millions d'euros. La consultation des comptes des secteurs et filiales du groupe sur la période montre que cette perte a été absorbée à concurrence de plus de 300 millions d'euros par prélèvements sur les dividendes. Soit autant d'argent qui n'a pas été versé aux actionnaires de Tecteo-Publifin, c'est-à-dire en premier lieu à la province de Liège, ensuite à la Région wallonne et aux communes liégeoises.

Ce système, qui n'a certes rien d'illégal mais qui interpelle sur le mode de gestion pratiqué par les mandataires provinciaux et communaux concernés, a été rendu possible par la profitabilité des activités de gestionnaire des réseaux de distribution de gaz et d'électricité assumées par Resa et la manière dont ces bénéfices ont été utilisés. Ce sont ces activités-là qui, avant comme après la réorganisation du groupe Tecteo en 2013-2014, ont livré l'essentiel des profits du groupe. Sur les sept années, elles ont réalisé un bénéfice net cumulé de 458,2 millions d'euros.

Seulement voilà, de ce total, seuls 195,4 millions ont été versés par Resa à sa société mère au titre de dividende. Via Nethys et Finpart, ces montants sont remontés

jusqu'au holding faitier, l'intercommunale Publifin, qui a distribué sur les sept exercices pour 277,8 millions d'euros de dividendes à ses associés. Autrement dit, Resa (gaz et électricité) n'a versé que 42% de ses profits nets à son actionnaire direct Nethys (dividendes), ce qui n'empêche qu'il a contribué pour 70% au dividende payé par Publifin à ses actionnaires provinciaux, régionaux et communaux. Le reste a pris diverses voies, au sein du groupe, pour alimenter Voo, l'activité lourdement déficitaire du groupe.

Redevance due de toute manière

Une partie des bénéfices «remontés» de Resa vers Publifin provient des redevances de voirie, une sorte de droit de location de l'espace public détenu par les communes, la Région ou la province et perçu par le gestionnaire du réseau de distribution. On peut calculer leur quote-part en passant les rapports annuels au crible. Elles sont aussi mentionnées dans le plan stratégique 2016-2019 de Publifin. Elles s'élèvent à 8 à 9 millions d'euros par an pour Resa Électricité (soit la quasi-totalité de la part distribuée, voir tableau ci-contre), un peu moins pour Resa Gaz. Elles forment, du coup, une partie importante des profits de Resa ayant servi à alimenter le dividende versé par Publifin: environ 95 millions d'euros sur les 195 millions. Or ces redevances de voirie sont de toute manière dues aux communes et à la province.

La conclusion, c'est que Publifin s'est encore montrée plus chiche qu'on ne pensait à l'égard de ses associés, puisqu'elle ne leur a octroyé qu'une centaine de millions de ses profits propres sur les sept ans.

LE RÉSUMÉ

Sur 7 exercices, Voo a cumulé plus de **359 millions** d'euros de **pertes**.

Ces pertes ont été **épongées** à hauteur de **300 millions** d'euros par des transferts venus des entités gaz et électricité.

C'est donc **moins de dividendes pour les communes**, la province de Liège et la Région wallonne.

«Voo le gouffre sans fond»

Le dividende versé aux communes est en réalité en diminution constante, à l'exception de l'année 2013 (celle de la réorganisation), depuis 2007 et ce, malgré l'amélioration des résultats de Resa entre 2011 et 2013 (voir tableau). C'est la conséquence d'une politique de mise en réserve systématique dans les secteurs bénéficiaires du groupe pour compenser les pertes cumulées de l'activité de Voo. Formulé autrement, on dira qu'une large part de la rémunération des ca-

pitaux investis par les associés a donc été confisquée pour financer les activités déficitaires du groupe. S'il en avait été autrement, si Publifin avait mieux rémunéré ses associés, les communes et la province auraient reçu leur dû, mais le groupe tout entier aurait encouru un grave problème de financement, en raison de la dégradation de la situation du côté de Voo.

Reste à voir si les associés-actionnaires de Publifin ont accepté de consentir cet effort de manière volontaire ou par naïveté. Une des communes anciennement associées, en l'occurrence la commune namuroise d'Andenne, s'était naguère rebiffée contre ce système. Elle s'était notamment opposée au rachat de l'intercommunale locale AIEG (électricité) par Tecteo. La commune avait souligné que les dividendes versés par cette petite intercommunale étaient plus de trois fois supérieurs à ce qu'Andenne touchait, pour une même tranche de population, pour les services fournis par Resa (la commune était liée aux deux distributeurs à l'époque). C'est à notre connaissance la seule des villes impliquées qui ait dénoncé ce «ponctionnement» des dividendes des com-

munes «au profit du gouffre sans fond qu'est le secteur Voo».

Cousu main

Le fil de l'histoire, en plusieurs temps, est donc à présent bien établi. Dès 2008, les distributeurs gaz/électricité – au premier rang desquels les Liégeois de Tecteo/Publifin – exercent une pression d'enfer sur le ministre de l'Énergie de l'époque Paul Magnette (PS)

et son cabinet ministériel (lire L'Echo d'hier). Un arrêté royal est cousu main, il fait exploser les caisses des distributeurs énergétiques. Et dans un second temps, les entités «énergie» redistribuent les fonds vers les entités déficitaires – permettant une politique d'achats tous azimuts.

Elle n'est pas belle la vie?

PART DES RÉSULTATS DE LA FILIALE ÉNERGIE DANS LES DIVIDENDES VERSÉS PAR PUBLIFIN

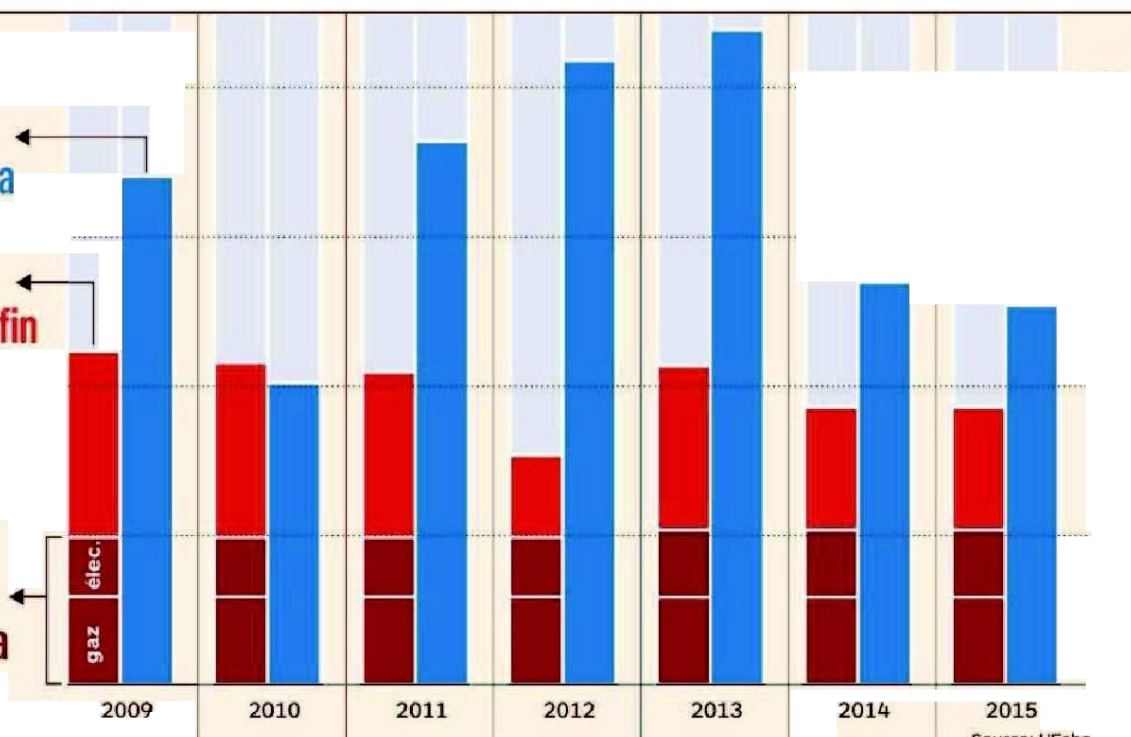
en millions d'euros

Bénéfice réalisé par Resa

Dividende versé par Publifin

Dividende de Publifin versé par Resa

(part de l'électricité, part du gaz)



Source: L'Echo

Démission collective retardée de six semaines

LE RÉSUMÉ

Le conseil provincial a voté l'organisation d'une **assemblée générale extraordinaire**.

Elle se prononcera sur le devenir de Publifin et le **sort des administrateurs**.

Mais **une démission collective est inévitable**.

Au lieu d'une démission collective des administrateurs chez Publifin, le Conseil provincial a décidé hier de faire les choses dans les règles. À la place d'une simple communication concernant les comités de secteur, son pré-

sident André Gilles (PS, président du conseil d'administration de Publifin) a présenté une motion soutenue par la majorité PS-MR-cdH. Le texte sollicite la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire (AGE) dans le délai légal en vue de se prononcer

sur le devenir de l'intercommunale faitière de Nethys SA et du sort des administrateurs. «Malgré la contestation légitime de ces derniers sur la gouvernance de Publifin, on n'a pas tout raté. Le discours du collègue a le mérite de rap-

peler ce que Publifin a apporté sur le plan économique et sa valeur ajoutée en termes d'emplois et de maintien du centre de décision en Wallonie et à Liège», nous a confié Fabian Culot, chef de groupe MR au conseil provincial et rapporteur de la séance.

La province de Liège est actionnaire à plus de 60% de Publifin. Selon des sources proches du dossier, la démission annoncée hier dans la matinée des administrateurs PS serait un coup de bluff pour prendre les partenaires de cours, mais il n'a pas marché. L'organisation d'une AGE a donc été votée hier par la majorité PS-MR-cdH (le PTB a voté contre et Ecolo s'est abstenu). Elle devrait intervenir dans environ six semaines.

En attendant, seuls les administrateurs cdH ont démissionné ainsi que l'un des représentants PS en la personne de Claude Parmentier, bourgmestre de Wanze. Ce dernier avait également rendu son tablier de

chef de cabinet adjoint du désormais ex-ministre wallon Paul Furlan (PS).

Transformer Publifin en SA

Certains représentants de communes sont réticents à envisager une démission. Même Ecolo n'envisage pas pour l'instant la démission de ses représentants au CA de Publifin. Mais lors de la future AGE, les récalcitrants n'auront pas le choix et seront démis d'office vu que la majorité a déjà accordé ses violons sur le sujet.

Le MR, qui maintient encore ses administrateurs en poste pour l'instant, reconnaît qu'il faudra à ce moment renouveler tout le conseil.

Selon nos informations, le président du MR, Olivier Chastel, a demandé au secrétaire général du parti d'examiner la situation

des huit administrateurs libéraux de Publifin. Il est question ici mettre en rapport les rémunérations perçues et la participation aux réunions dans le cadre de leur mandat. *«Ceux qui ont participé à toutes les réunions n'auront rien à craindre, mais les autres devront procéder à un remboursement qui sera fonction de leur assiduité. Ils doivent rembourser à Publifin et pas à la Croix-Rouge»,* nous a indiqué le porte-parole du MR.

En ce qui concerne l'avenir de Publifin, l'idée qui circule désormais est de changer le statut de l'intercommunale et de la transformer en une société anonyme de droit public à l'instar de Proximus ou de la SNCB. *«Il faut une nouvelle structure appropriée aux ambitions du groupe avec des balises importantes, claires et précises»,* dit-on dans l'entourage des dirigeants de Publifin. **PH. LAW.**

«Les administrateurs MR qui n'ont pas assisté à toutes les réunions vont devoir rembourser.»

**CHRISTOPHE
CORDIER
PORTE-PAROLE MR**